



Mai 2022

Brèves de Lagnes

Nouvelles "Brèves de Lagnes"!

Aperçu de la vie de la commune au 1er semestre 2022.

Retrouvez toutes les infos communales sur le site lagnes.fr

Suivez-nous sur la page Facebook officielle : [comune-de-lagnes](https://www.facebook.com/comune-de-lagnes)

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi à vendredi de 8h00 à 12h00

Accueil téléphonique assuré tous les jours (matin et après-midi) :

04 90 20 30 19

M. le Maire tient ses permanences tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous.

Vie municipale

Conseil Municipal du 27 janvier 2022

- 001/2022 : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention de délégation de la compétence définitive « **Gestion des eaux pluviales** » à compter du 1er janvier 2022 entre LMV et la commune de Lagnes.
- 002/2022 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE l'état des **restes à recouvrer** tel que figurant dans le tableau annexé et DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2022.
- 003/2022 : Le conseil municipal à l'unanimité, ADOPTE l'état des **restes à réaliser** et AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire ces écritures dans le budget de l'exercice 2022.
- 004/2022 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDÉ le projet et le **plan de financement prévisionnel du projet liaison piétonne** et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier pour le projet dans le CDST pour la deuxième année.
- 005/2022 : Le conseil municipal, DECIDE (3 abstentions) que l'**éclairage public** sera interrompu la nuit de 0 heures à 5h et CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.
- 006/2022 : Le Conseil Municipal, APPROUVE (4 abstentions) les termes du projet de **protocole transactionnel** qui est soumis au conseil municipal en vue du règlement du litige opposant la commune à Madame BAUD.
- 007/2022 : Le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la révision des **statuts du Parc Naturel régional du Luberon**.
- 008/2022 : le conseil municipal à l'unanimité, TRANSFERE au SEV la **compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques (IRVE)**
- 009/2022 : La commune sollicite auprès de la FFF, qui finance des dossiers pour accompagner la pratique du football amateur, 14 862 € pour son projet de Club House et 20 000€ pour son projet de terrain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer les **2 dossiers auprès de la Fédération Française de Football**.

Conseil Municipal du 24 février 2022

- 010/2022 : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le **compte de gestion 2021 VILLE**.
- 011/2022 : Le **compte administratif VILLE** 2021 est APPROUVÉ à l'unanimité.
- 012/2022 : Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les **résultats d'exploitation** de l'exercice 2021.
- 013/2022 : Le conseil municipal APPROUVE (4 abstentions) le dossier et le **plan d'alignement** tel qu'il a été établi par le géomètre expert afin de rétablir la limite du domaine de la voirie publique par rapport aux limites des propriétaires sur une partie de la Route de l'Isle sur la Sorgue.
- 014/2022 Suite à consultation, le Maire propose d'attribuer la **maîtrise d'oeuvre** à Monsieur Laurent MABILLE, Cabinet ELLIPSE, pour la réalisation de la liaison piétonne à un taux de rémunération de base de 5.38%, soit 11 700 € H.T Le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDÉ le Choix du Maître d'œuvre.
- 015/2022 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le lancement de l'**appel d'offres Liaison piétonne** en procédure adaptée MAPA.
- 016/2022 : Le décompte du **temps de travail effectif des agents** s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures. Il convient d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents. Le conseil municipal ADOPTE (2 abstentions) les propositions du maire.
- 017/2022 : Le conseil municipal DECIDE (2 voix contre) que la **journée de solidarité** sera accomplie dans la collectivité de la manière suivante : les 7h seront réparties sur l'année soit 2 min par jour pour chaque agent à temps complet à compter du 1er janvier 2022.
- 018/2022 : A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les modalités d'une **convention de mission d'assistance** avec le CAUE pour le projet d'une salle de motricité et d'une salle associative.
- 019/2022 : Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le renouvellement de l'autorisation pour l'**occupation temporaire du domaine public** communal au café de la fontaine et FIXE la redevance à 60 € pour la période du 1 er mars au 31 octobre 2022.
- 020/2022 : Le Conseil Municipal à l'unanimité, ACCEPTE de **louer** du 1er avril au 31 octobre 2022 à Monsieur CALTOT Alexis gérant de "L'Auberge de LAGNES " la place de la roue située rue de la République pour un montant de 460€ / an.
- 021/2022 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE l'adhésion de la commune de Lagnes à la **Fondation du Patrimoine** pour une cotisation annuelle de 120€ afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Lagnes.

AGENDA

11 JUIN :
Soirée CHANSON
aux Vieux Vergers
(Chorale A Capella'gnes
et Zicos de Lagnes)

15 JUIN :
"SAN SALVADOR"
Polyphonies Occitanes
20h30 Théâtre du Pieï

3 JUILLET :
Spectacle "LA TRUITE"
20h30, théâtre du Pieï

13 JUILLET (soir) :
BARBECUE Républicain

31 JUILLET :
VIDE-GRENIERS - FÊTE DU PISTOU

2 AOÛT
Spectacle
"LA CHAMBRE DES MERVEILLES"
20h20, Théâtre Belambra

6 AOÛT :
Soirée FOOD TRUCKS
Place de la Mairie

Conseil Municipal du 31 Mars 2022

- 022/2022 : Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE des **taux inchangés des 2 taxes** pour la commune de LAGNES pour 2022.
- 023/2022 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré VOTE à l'unanimité le **budget primitif VILLE 2022** équilibré en recettes et en dépenses.
- 024/2022 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré VOTE à l'unanimité une **subvention** d'un montant de 26 000 € à l'association « Goûts et Couleurs ».
- 025/2022 : Le conseil municipal, à l'unanimité CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le versement d'un **don** de 150€ en soutien aux victimes de la guerre en Ukraine.
- 026/2022 Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire un **emprunt** auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 545 000€. Le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la proposition du prêt de la Caisse d'Epargne et AUTORISE le Maire à signer le contrat.
- 027/2022 : Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget Ville, il avait été acté que la commune rembourserait un crédit relais de la caisse d'Epargne d'un montant de capital de 545 000€. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le **remboursement du crédit relais**.

Les comptes-rendus complets des réunions sont disponibles sur le site de la commune lagnes.fr

Elections Législatives 12 et 19 Juin

En cas d'absence le jour des élections (1er et/ou 2ème tour, pensez à la procuration!



- FÊTE VOTIVE -
Attention, nouvelles dates !
DU VENDREDI 22 AU LUNDI 25 JUILLET 2022

Vendredi 22 : Groupe PUZZLE
Samedi 23 : Orchestre PAUL SELMER
Dimanche 24 : Repas animé par DJ EL CONQUISTADOR
Lundi 25 : Orchestre COCKTAIL DE NUIT



AIRE DE LOISIRS

Le temps plus favorable a permis un bon avancement des travaux de l'aire de loisirs.

Les vestiaires sont terminés.

L'engazonnement du terrain de foot, la plantation d'arbres et la végétalisation ont été réalisés.

L'ouverture au public aura lieu dans les prochaines semaines, après que l'équipement des tennis soit finalisé et les dernières finitions réalisées.

IMPORTANT : le stade de football sera INTERDIT D'ACCÈS jusqu'au mois d'octobre pour permettre le bon enracinement du gazon.

L'INAUGURATION OFFICIELLE DE L'AIRE DE LOISIRS aura lieu courant septembre.

Les travaux de création du 4ème cimetière ont été confiés à des entreprises locales. Ils seront réalisés avant la fin de l'été, sur le terrain de 1500 m² acheté à cet effet à proximité des cimetières existants.

NOUVEAU CIMETIÈRE ▶

TRAVAUX

Vie du village

PROTECTION DU PATRIMOINE

Une vingtaine de volontaires a répondu présent à l'appel de Nicole BRIFFA pour dégager derrière l'église un tunnel obstrué par des gravats. L'humidité contenue dans ces gravats était à l'origine de la dégradation des parois du chœur. Cette opération n'aurait pu avoir lieu sans l'expertise et le matériel des entreprises et la participation des associations lagnoises. Près de 7m³ de gravats, soit une dizaine de tonnes, ont été extraits, dans la bonne humeur !



SOLIDARITÉ UKRAINE

La solidarité des lagnois a permis de collecter environ **9m³ de dons matériels pour l'Ukraine.**

A Lagunes, 3 familles hébergent actuellement des femmes et enfants ukrainiens.

2 enfants sont scolarisés dans la commune, et un adolescent étudie dans un collège de Cavaillon.

La municipalité remercie et félicite ces 3 familles qui font preuve d'une grande générosité, et leur garantit tout son soutien.



Guillaume, Aurélio, Yann

PERSONNEL COMMUNAL

Guillaume COLOMB et Yann FAVIER, 23 ans tous les deux, ont intégré début avril l'équipe des Services Techniques.

Ils remplacent pour une durée de 3 mois minimum les agents arrêtés pour cause de maladie.

Un renfort nécessaire au vu de la charge de travail du service.

D'autre part, la municipalité a signé avec Aurélio TREGLIA, 16 ans, un contrat d'apprentissage de jardinier-paysagiste, en alternance.

Bienvenue à tous les 3 !



FLEURISSEMENT

La dernière-née des associations lagnoises, « Les Etourneaux passent à Lagunes », a souhaité apporter sa contribution à la végétalisation et au fleurissement de la commune en plantant de nombreuses fleurs fournies par la mairie. La municipalité souhaite que cette démarche volontaire de valorisation, partagée avec les services techniques communaux, encourage les riverains à fleurir leurs balcons, les façades de leurs maisons. Une belle manière de participer à l'embellissement de notre village !



POIVRON DE LAGNES

700 plants de poivron "Carré de Lagunes" distribués le 14 mai à près de 70 jardiniers amateurs.

Nous souhaitons à tous une production généreuse !

LE CCAS vous informe

La **PLATEFORME DES AIDANTS** apporte un soutien aux aidants familiaux de proches en perte d'autonomie physique et/ou cognitive en proposant des solutions de répit adaptées.

Elle propose des permanences téléphoniques, et des rencontres individuelles et collectives du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Centre Hospitalier

Place des Frères Brun - L'ISLE SUR LA SORGUE
04.90 21 36 03

L'ASEPT PACA (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires de PACA) propose aux retraités des **activités à distance gratuites**.

Nous vous invitons à consulter les actualités de la page d'accueil du site "bien vieillir" qui permet de découvrir le programme de ces prochains mois, et à vous inscrire après création d'un compte sur <https://www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr/>

D'autre part **ASEPT PACA** proposera à partir de septembre diverses activités sur LAGNES pour les seniors (sophrologie, nutrition, mémoire, ateliers divers).

Plus d'infos à la rentrée sur le site de lagnes.fr, rubrique Actualités-CCAS.

BIENVENUE

L'épicerie VIVAL a ouvert ses portes fin février.

L'installation de ce nouveau commerce de proximité répond à un souhait exprimé de longue date par les lagnois. A eux de ne pas l'oublier!

Nous adressons tous nos voeux de réussite à Astrid et Kokou!

Magasin VIVAL 305 rte du Stade
04 90 89 91 32

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 13h et de 15h à 19h, dimanche de 8h à 13h.



Vie du village

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Belle activité des enfants du CME :

- Cueillette des fruits des oliviers communaux, huile offerte à la cantine
- Participation aux cérémonies commémoratives
- Correspondance postale avec 8 retraités de la commune
- Participation à la distribution de plants de poivrons "Carrés de Lagnes" aux lagois.



ECOLE : PROJET FRESQUE

Sous la direction artistique de Pascal PERNIX, parent d'élève à l'origine du projet, une large fresque murale est en cours de réalisation sur les murs de l'école élémentaire.

Pascal est intervenu dans les classes à de nombreuses reprises pour travailler avec les enfants de ce2, cm1 et cm2.

Le "design" de la fresque est né grâce à un principe de partage, à travers des discussions ouvertes, durant lesquelles les élèves ont exprimé leurs idées. Le thème retenu a été la nature durant les quatre saisons.

Un projet collectif mené de A à Z par les enfants, sur plusieurs mois, de sa conception à sa réalisation concrète.



CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2022

Le Centre de Loisirs "Les 4 Cigales" accueille les enfants de 3 à 12 ans, du lundi 11 juillet au vendredi 12 août inclus.

Les inscriptions sont ouvertes du 16 mai au 10 juin (inscriptions à la journée pour les 3/5 ans, à la semaine pour les 6/12 ans).

Attention à partir de ces vacances, de nouvelles modalités ont été mises en place pour que l'inscription soit validée en totalité.

Nombre de places limité. infos : lagnes.fr/actus

INSCRIPTIONS ÉCOLES

Pour une première inscription de votre enfant aux écoles de Lagnes vous devez obligatoirement passer en mairie et déposer un **dossier administratif complet** (liste des pièces sur lagnes.fr).

Un certificat d'inscription sera alors transmis par les services de la Mairie à l'école, qui vous contactera pour fixer un rendez-vous avec la directrice de l'école concernée, pour finaliser l'inscription.

GARDERIE MUNICIPALE

Le dossier d'inscription à la garderie scolaire doit être renouvelé chaque année. Il est à déposer dès maintenant et impérativement avant le 26 août pour que votre enfant puisse bénéficier du service dès la rentrée scolaire. Dossier sur lagnes.fr/services/garderie-municipale ou à l'accueil de la mairie.

Club du 3ème âge LI BON VIVENT

Tous les lundi après-midi, nos aînés se retrouvent salle La Grange pour des petits lotos, jeux de société et de cartes. Les anciens du village sont heureux de pouvoir enfin se retrouver et partager d'agréables moments de convivialité après 2 années de fermeture du club.



FEU

ATTENTION DANGER !!!

Obligation de débroussaillage

Les règles du débroussaillage à proximité de votre habitation sont précises et vous êtes tenu de les respecter. Pour vous aider dans cette démarche nous vous invitons à consulter le "Guide du débroussaillage réglementaire" sur le site syndicatmixteforestier.com.

Règlementation emploi du feu

TOUTE L'ANNÉE IL EST INTERDIT DE FAIRE DU FEU EN FORÊT :

- Fumer en forêt est interdit
- Jeter des mégots ou tout autre objet incandescent dans les forêts et au bord des voies qui les traversent est interdit.
- Faire du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des bois, forêts, plantations, landes et maquis est interdit (y compris sous forme de barbecues « mobiles »).

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS INTERDIT SAUF CAS DÉROGATOIRES

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, une circulaire interministérielle **interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts**. Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises d'entretien des espaces verts, élagueurs,...) et les collectivités territoriales, toute l'année.

LES CAS DÉROGATOIRES

Seuls peuvent être incinérés les déchets verts liés à :

- une obligation légale de débroussaillage
- l'exploitation agricole
- la gestion forestière
- la destruction de végétaux malades (prophylaxie)

Des dates sont définies par arrêté préfectoral pour brûler les végétaux (en l'absence de mesures exceptionnelles) :

- du 16 octobre au 28 février
- du 16 avril au 31 mai

Toutes les autres sources de déchets verts ne sont pas comprises par ces dérogations (tonte des pelouses, feuilles mortes, déchets de jardins, ... qui doivent être broyés sur place, compostés ou évacués en déchèterie).

Comité Communal des Feux de Forêts

Les bénévoles du CCFF de Lagnes reprennent leurs patrouilles pour la surveillance des massifs forestiers et la prévention des risques auprès des promeneurs, pendant toute la période estivale, de juillet à septembre.

